Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

compatibles avec le marche interieur en application des articles 107 et 108 du traite (1exte presentant de l'interêt pour l'EEE)	
Numéro de l'aide	SA.54253 (2019/X)
Etat membre	France
Numéro de référence de l'Etat membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE -
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 bd Raspail, 75675 Paris Cedex 14 www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Aides financières à la promotion des œuvres audiovisuelles
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Articles 722-1 à 722-27 Règlement général des aides financières du CNC
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.47264
Durée	15.04.2019 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3.4 (millions)
Pour les garanties	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	
Si cofinancement par des fonds communautaires	
	•
Objectifs	Intensité maximale de Suppléments pour PME en l'aide en % ou montant % maximal de l'aide en devise nationale
Regimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	50 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
https://www.cnc.fr/professionnels/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-reglement-general-des-aides-financieres-du-centre-national-du-cinema-et-de-limage-animee-rga_124252